

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfectu

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 02B-212000434-20260430-2026300426-DE

Berger
Levrault

**N° 2026/26
du 30.04.2026
domaine 7-1**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	16	13	00	03

CONVOCACTION	AFFICHAGE
23.04.2026	23.04.2026

Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2025

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents : Attard, Biaggi, Bracconi, Fantozzi, Franceschi, Fustier, Lambert, Lancelle, Launoy, Martini, Meriadri, Pardini, Piazza, Ponticcia, Sanguinetti JL, Vuillamier

Représentés :

Absents : , Marchioni, Muraccioli, Sanguinetti P,

Secrétaire : Vuillamier

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote et ne peut donc pas donner/recevoir une procuration

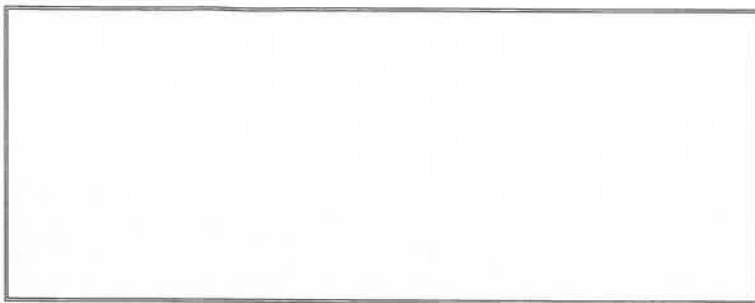
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marcel VUILLAMIER, premier Adjoint, délibérant sur le **compte financier unique 2025 du budget général** dressé par M. Patrick SANGUINETTI.

Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 272 506,18	2 162 729,00	4 435 235,18
	Recettes réalisées (1)	B	334 612,12	2 216 824,81	2 551 436,93
	Restes à réaliser	C	195 838,06	0,00	195 838,06
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 393 853,00	3 792 703,92	6 186 556,92
	Dépenses réalisées (1)	E	444 393,24	1 983 804,77	2 428 198,01
	Restes à réaliser	F	105 013,40	0,00	105 013,40
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-109 781,12	233 020,04	123 238,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	121 346,82	1 629 974,92	1 751 321,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	11 565,70	1 862 994,96	1 874 560,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	90 824,66	0,00	90 824,66
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	102 390,36	1 862 994,96	1 965 385,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



AR Préfecture

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 02B-212000434-20260430-2026300426-DE

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des réalisations.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,

Patrick SANGUINETTI

